

## BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR

CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
(CELINE)

*Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions*

Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles

tel: 02/227.57.02

Site internet : <https://www.irceline.be>

VLAAMSE  
MILIEUMAATSCHAPPIJ



Air Climat  
agence wallonne de l'air & du climat

**Vendredi 14 février 2025, 09H00**

## BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

**Dépassement du seuil d'information pour les particules fines.**

### SITUATION ACTUELLE

La qualité de l'air s'est à nouveau détériorée hier et au cours de la nuit. Des concentrations élevées de particules fines sont mesurées dans l'air. Hier soir (jeudi 13 février), à 23h30, le seuil d'information de 35  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  pour les PM<sub>2,5</sub> (moyenne glissante sur 24 heures) a été dépassé en Flandre. Cette nuit (vendredi 14 février), à 2h30, ce seuil a également été dépassé en Région bruxelloise. Le seuil d'information pour les PM<sub>10</sub> (50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) a également été dépassé en Flandre. En Wallonie, les seuils d'information n'ont pas (encore) été dépassés. Actuellement (vendredi 14 février à 08h), les concentrations suivantes (moyenne glissante sur 24 heures,  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) sont enregistrées :

	PM10	PM2.5
Flandre	56	46
Bruxelles	49	42
Wallonie (Nord du sillon Sambre et Meuse)	37	32

50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en PM<sub>10</sub> et 35  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en PM<sub>2.5</sub> sont les seuils utilisés par les trois Régions de Belgique pour informer la population.

Les concentrations élevées sont dues aux émissions de particules primaires, à la formation de particules secondaires et à l'apport d'air très pollué en provenance de l'Europe de l'Est via les courants d'air continentaux.

### SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Les concentrations devraient rester élevées pendant un certain temps et le dépassement du seuil d'information devrait perdurer pendant au moins 24 heures.

**Etant donné que les concentrations moyennes devraient rester supérieures à 35  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en PM<sub>2,5</sub> (en moyenne glissante sur 24h) et/ou à 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en PM<sub>10</sub> (en moyenne glissante sur 24h) pendant plus de 24h, la phase d'information est activée en Flandre et à Bruxelles.**

Compte tenu des conditions météorologiques défavorables (situation anticyclonique stable, vent faible), la qualité de l'air restera médiocre dans les prochains jours. Toutefois, la durée du dépassement des seuils d'informations est actuellement incertaine.

## RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

**Pour plus d'informations sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez-vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).**

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...);
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

## PERSONNES DE CONTACT

### **En Flandre:**

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): perscontact: [pers@vmm.be](mailto:pers@vmm.be), 053 72 62 22.  
<http://www.vmm.be>

### **À Bruxelles:**

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :  
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :  
[info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels) ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: [presse@environnement.brussels](mailto:presse@environnement.brussels) –  
0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Alexandre Azer-Nessim (porte-parole) –  
GSM : 0477/44 24 87 - Email : [aazer-nessim@gov.brussels](mailto:aazer-nessim@gov.brussels)

### **En Wallonie:**

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Jérôme Hardy (porte-parole) –  
GSM : 0497/54 02 51 - Email : [jerome.hardy@gov.wallonie.be](mailto:jerome.hardy@gov.wallonie.be)
- <http://www.awac.be/>

**CELINE:**

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)